

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02923
Numéro SIREN : 791 117 302
Nom ou dénomination : A.G.P Assistance General Protection

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt 78295

A.G.P ASSISTANCE GENERAL PROTECTION
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 127 rue Amelot, 75011 Paris
791 117 302 RCS Paris
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 20 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre, à dix heures

La société A.G.P ASSISTANCE GENERAL PROTECTION, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé au 127 rue Amelot, 75011 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 791 117 302 RCS Paris, représentée par son président, Monsieur Dan ATTIACH, en qualité de seul titulaire de la totalité des actions de la Société (l'« **Associé Unique** »),

Lequel reconnaît avoir disposé, préalablement aux présentes, de la lettre de démission de Monsieur Dan ATTIACH de ses fonctions de Président de la Société, à compter du 20 décembre 2023 ;

L'Associé Unique a en conséquence, conformément aux dispositions statutaires et légales applicables, adopté les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Dan ATTIACH de ses fonctions de Président de la Société;
- Nomination du nouveau Président de la Société et constatation de sa rémunération ;
- Autorisation donnée au Président de la Société, pour la conclusion d'un contrat de mandat social entre la Société et la société AD CONSULTING ;
- Pouvoirs pour formalités.

- Première décision -

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission qui lui a été remise par Monsieur Dan ATTIACH, aux termes de laquelle celui-ci l'a informé de sa décision de démissionner de ses fonctions de Président de la Société,

constate la démission de Monsieur Dan ATTIACH de ses fonctions de Président de la Société le 20 décembre 2023.

- Deuxième décision -

L'Associé Unique,

décide, de nommer la société AD CONSULTING, en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée indéterminée ;

autorise la conclusion d'un contrat de mandat social entre la Société et la société AD CONSULTING, qui fixera notamment les modalités de rémunération du Président.

La société AD CONSULTING a accepté par avance les fonctions qui viennent de lui être conférées, a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions, et a déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, interdiction, ou déchéance de nature à faire obstacle à l'exercice de ses fonctions.

- Troisième décision -

L'Associé Unique,

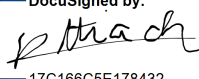
donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

*

*

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, Associé unique de la Société.

DocuSigned by:

17C166C5E178432...

L'Associé Unique
M. Dan ATTIACH